

# **DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **sur le projet de Modification n°13 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Biarritz**

**ENQUETE PUBLIQUE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023,  
A 9H, AU JEUDI 7 DECEMBRE 2023, JUSQU'À 17H**

### **DESIGNATION DES PIECES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE :**

**> Dossier de Modification n°13 du PLU de Biarritz** tel que préalablement soumis à l'examen de l'Autorité environnementale et des Personnes publiques associées, et composé d'une table des matières, d'une demande d'examen « cas par cas », d'un rapport de présentation, des pièces du PLU modifiées, d'annexes cartographiques et d'une auto-évaluation.

**> Dossier administratif d'enquête publique**, incluant notamment une note de présentation synthétique du projet et de l'enquête publique, un propos résultant l'enquête publique dans la procédure, les avis rendus par les Personnes Publiques Associées et la MRAe sur le projet objet de l'enquête, et les pièces de la procédure (délibérations, arrêté...).

### **> Registre d'enquête**

Nota : le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier accessible en Mairie de Biarritz, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours / horaires habituels d'ouverture, et d'une version dématérialisée accessible depuis les sites internet du registre dématérialisé ([www.registre-dematerialise.fr/4949](http://www.registre-dematerialise.fr/4949)), de la CAPB ([www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)) et de la Ville de Biarritz ([www.biarritz.fr](http://www.biarritz.fr)), pendant toute la durée de l'enquête. Il comprend l'ensemble des pièces mentionnées à l'article R 123-8 du Code de l'environnement concernant le projet ainsi que les registres d'enquête (registre papier accessible en Mairie de Biarritz + registre électronique accessible via la page [www.registre-dematerialise.fr/4949](http://www.registre-dematerialise.fr/4949)).

Un accès gratuit aux dossier et registre dématérialisés est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en Mairie de Biarritz, dans les mêmes conditions que celles établies ci-dessus pour la consultation du dossier d'enquête publique sous format papier.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Direction générale adjointe de la stratégie territoriale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.